

AIDE – MEMOIRE
des conditions d’admission détaillées aux postes de
rédacteur (m/f)
statut du fonctionnaire communal

L’administration communale de la Ville de Luxembourg se propose de recruter pour les besoins de la Direction des ressources humaines-cellule rémunérations, du Service Hygiène, Service Jeunesse et intervention sociale, du Service Parking, du Service Architecte - Maintenance et du Service Crèches, plusieurs rédacteurs (m/f) dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif et à plein temps.

a) Conditions d’admissibilité :

- être ressortissant d’un Etat membre de l’Union européenne tel que déterminé par l’article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux;
- faire preuve d’une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi modifiée du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- **disposer d’un certificat de réussite à l’examen d’admissibilité dans le groupe de traitement B1**, émis par le Ministre des Affaires intérieures.

b) Missions et activités principales :

➤ **1 poste auprès de la Direction des ressources humaines – cellule rémunérations**

- Gérer les carrières et calculer les rémunérations des fonctionnaires, employés communaux et salariés ;
- Gérer les accessoires de traitement (allocation de famille, primes, etc.) ;
- Gérer les absences de longue durée (congé de maternité, congé parental, congé non-payé, etc.);
- Gérer les données personnelles courantes des agents (adresse, compte bancaire, etc.) ;
- Gérer les certificats de maladie;
- Renseigner les agents sur le développement de leur carrière et leur rémunération (téléphone, e-mail, guichet) ;
- Établir des certificats divers pour les agents;
- Assurer les relations avec les correspondants en affaires du personnel des autres services de la Ville.

Une expérience professionnelle de plusieurs années en matière de calcul de traitements et salaires ou une nomination définitive dans le secteur communal est considérée comme avantage.

Cette énumération des tâches n’est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de Mme Tanja D’ANGELO, responsable du département « rémunérations », tél. : 4796 – 4254.

➤ 2 postes auprès de l'Administration du Service Crèches

Secrétariat et Ressources Humaines :

- Rédaction de tout type de courriers ou documents (avis, notes de service, demandes auprès du Collège des bourgmestre et échevins, etc.) en étroite collaboration avec la cellule dirigeante et les autres membres de l'Administration et en assurer le suivi,
- Participation aux réunions internes et externes et rédaction du compte-rendu,
- Participation à la rédaction du règlement d'ordre interne, des concepts d'action général, de la brochure du service, etc.,
- Edition, relecture et finalisation de tout type de documents du service,
- Accueil téléphonique et physique du service,
- Gestion et traitement du courrier entrant et sortant,
- Classement et archivage des documents,
- Organisation et coordination des rendez-vous et réunions,
- Garant d'une bonne liaison et d'une communication professionnelle avec les autres services de la Ville de Luxembourg (Secrétariat Général, etc.) et les prestataires externes afin de garantir un soutien administratif de qualité au service,
- Support à la cellule dirigeante dans les dossiers ministériels et autres: suivi des agréments et conventions, nouveaux projets informatiques, etc.,
- Back-up, en cas de besoin, des autres unités du service.
- Rédaction de tout courrier et document lié au personnel en étroite collaboration avec la cellule dirigeante et en assurer le suivi,
- Interlocuteur principal du personnel et du Service des Ressources Humaines concernant la gestion administrative journalière du personnel,
- Suivi des entrées et sorties de service, des modifications de contrats, des absences longues durées, etc.,
- Saisi des données dans les systèmes TIM et DSK,
- Demande des accès informatiques pour le personnel,
- Participation à l'établissement du plan de formation du personnel, gestion des inscriptions et du suivi des participations aux formations,
- Suivi des demandes de stage, apprentissage, etc. au sein du service et prise en charge de la gestion des conventions avec les différents établissements,
- Gestion des déclarations d'assurance,
- Support à la cellule dirigeante dans la gestion journalière du personnel.

Comptabilité/Logistique:

- Être l'interlocuteur des fournisseurs externes et internes, et garantir une liaison efficace et une communication professionnelle avec ces derniers ;
- Gérer les commandes de matériel pour le service et procéder à la saisie comptable des opérations dans le système SAP ;
- Assurer la gestion logistique du service, incluant le suivi du matériel et des prestations de service ;
- Contribuer à l'établissement du budget du service et en assurer le suivi régulier ;
- Effectuer les demandes de co-financement auprès du Ministère de l'Éducation ;

- Rédiger tout type de courrier ou document relatif à la comptabilité et à la logistique (notes de service, formulaires de commande, demandes au Collège échevinal, etc.) et en assurer le suivi ;
- Participer aux réunions de travail pour assurer la coordination et le bon fonctionnement du service ;
- Assurer le back-up des autres unités du service, en cas de besoin.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de Mme Marta DO CARMO, chef de service, au numéro d'appel 4796-2324.

➤ **1 poste auprès du Service Hygiène**

- Établissement des engagements ; des bons de commandes sur demande des responsables départements ;
- Réception et contrôle des factures fournisseurs ; des bons de livraisons et des commandes ;
- Gestion des factures et des déclarations de recette à l'aide du logiciel SAP ;
- Encodage et contrôle des tickets de pesage ;
- Collecte et enregistrement des données des différentes prestations (statistiques) ;
- Facturation trimestrielle des suppléments aux clients et des dépôts illicites ;
- Suivi des factures en cas de non-paiement ;
- Gestion des doléances clients ;
- Demande d'offres auprès de fournisseurs ;
- Gérance d'une caisse et gérance des grands projets/chantiers au niveau budgétaire ;
- Collecte des données nécessaires pour le dossier de soumission ;
- Élaboration de l'avis de marché (surtout volet administratif) ;
- Analyse des offres ;
- Établissement des statistiques sur base des données collectées et encodage au long de l'année pour les différents rapports/relevés annuels (Ministère Environnement, clients, journaux quotidiens, divers).

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Gilles ZIGLIANA, responsable administration du Service Hygiène, au numéro d'appel 4796 – 3624.

➤ **1 poste auprès du Service Jeunesse et intervention sociale**

- Gestion du secrétariat et du standard téléphonique :
- Rédaction de rapports, incluant :
 - Le rapport d'activité annuelle ;
 - Le traitement des données électroniques concernant les maisons pour jeunes ;
 - Les comptes-rendus des réunions du Service Streetwork ;
 - Les procès-verbaux des séances de la Commission de l'Action Sociale, de la Santé et du 3e Âge (rédigés occasionnellement en cas d'absence du secrétaire) ;
 - Les comptes-rendus de certaines réunions avec des gestionnaires.
- Préparation d'avis sur divers sujets, notamment :

- Les réclamations des citoyens liées à des problématiques telles que la toxicomanie, la mendicité, la prostitution, ainsi que les conditions d'insalubrité et les incivilités ;
- L'organisation d'événements solidaires et caritatifs (par exemple, le souper populaire de Noël) ;
- Les demandes de mise à disposition d'immeubles pour des associations (a.s.b.l., Maison de jeunes) ;
- Les requêtes des gestionnaires d'organisations telles que Caritas, la Croix-Rouge, et l'ASTI, concernant la création de postes supplémentaires (p. ex., dans les services de Streetwork ou les Maisons de jeunes) ;
- Les situations exceptionnelles, telles que des grèves de la faim ou des projets spécifiques (p. ex., le projet Hariko de la Croix-Rouge).
- Préparation de dossiers, incluant :
 - Le suivi des conventions et la mise à jour régulière de la base de données ;
 - L'élaboration de synthèses sur divers sujets, tels que la liste des institutions sociales de la Ville ou la liste des responsables ;
 - La gestion du budget des services conventionnés, avec la mise à jour des données, ainsi que l'assistance administrative pour l'envoi de courriers, de décomptes, et autres documents nécessaires.
- Recherche sur le portail "Alfresco" pour consulter les avis émis précédemment et sur des sujets connexes ;
- Gestion des appels à projets d'aide au développement, comprenant :
 - L'élaboration des formulaires ;
 - La prise de contact avec les ONG ;
 - La gestion des projets soumis et leur présentation à la Commission sociale ;
- Assistance dans l'organisation des Assises sociales.
- Gérance administrative du personnel de Vélo en Ville, incluant :
 - L'insertion et le suivi des plans personnels ;
 - Le contrôle des heures de travail et la gestion des heures supplémentaires ;
 - La préparation des demandes ITM pour le travail dominical ;
 - L'utilisation des programmes TiM, Trasal et Plan Pers.
- Remplacement des collaborateurs au sein de l'accueil social, avec réception et prise en charge des clients.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Marc MEYERS, responsable du Service Jeunesse et intervention sociale, au numéro d'appel 4796 – 2786.

➤ **1 poste auprès du Service Parking**

- Comptabilisation des commandes, engagements et factures dans le système SAP ;
- Saisie et gestion des données comptables (recettes et dépenses) dans le système SAP ;
- Suivi des facturations mensuelles et annuelles ;
- Suivi des sanctions administratives ;
- Élaboration des décomptes des travaux ;
- Rédaction de rapports financiers ;
- Extraction et présentation des données comptables pour le chef de service ;

- Préparation des demandes d'extension de marchés au Collège échevinal ;
- Gestion du suivi financier des projets extraordinaires ;
- Établissement des budgets ordinaires et extraordinaires ;
- Participation à l'élaboration du programme pluriannuel du Service ;
- Gestion et suivi des frais locatifs à refacturer.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Luc Quintus, chef de service, tél. : 4796 – 2762.

➤ **1 poste au secrétariat auprès du Service Architecte-Maintenance**

- Être en charge de la gestion du courrier entrant et sortant ;
- Archiver le courrier dans SharePoint ;
- Gérer les mails et appels téléphoniques du département ;
- Coordonner avec la DRH, la STM et le personnel pour la planification des rendez-vous auprès du STM ;
- Elaborer les rapports Bradford ;
- Guider les entretiens individuels avec le personnel du service, en veillant à leur suivi et en rédigeant des rapports détaillés ;
- Gérer la location des centres culturels et assurer le bon déroulement de ces opérations ;
- Organiser les vaccinations périodiques, en priorité pour le personnel des WC publics, puis pour les autres agents intéressés ;
- Recevoir les noms des agents concernés par la DRH et la STM ;
- Traiter les demandes de location de matériel ;
- Encoder les données relatives à la location de meubles dans le logiciel de gestion interne ;
- Imprimer et distribuer les fiches de transport ;
- Encoder et suivre les heures supplémentaires effectuées par le personnel ;
- Encoder les permanences des agents ;
- Gérer le courrier et les appels téléphoniques quotidiens liés à la location de matériel ;
- Exploiter les données encodées dans le logiciel d'horaire mobile (DSK) ;
- Encoder les données respectives dans DSK et veiller à leur mise à jour régulière ;
- Vérifier les présences et absences des agents dans le logiciel DSK pour assurer une gestion précise des plannings.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Barrela Michael, responsable administration, tél. : 4796 – 4645.

c) Profil :

Pour pouvoir assurer sa mission, le candidat doit :

- avoir de bonnes capacités rédactionnelles, d'analyse, de gestion et de calcul;
- être doté des compétences sociales suivantes :
 - faculté de travail autonome ;
 - bonnes connaissances informatiques ;
 - bon esprit d'organisation et de coordination ;
 - bon esprit d'initiative ;
 - aisance au niveau des relations interpersonnelles ;
 - bonnes facultés de communication ;
 - faculté de travail en équipe ;
 - sens des responsabilités.

d) Pièces à joindre :

1. lettre de motivation (**veuillez indiquer la référence suivante : 111-B1-red**) ;
2. curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) certifié sincère ;
3. acte de naissance ou acte de mariage ;
4. copie de la carte d'identité ou du passeport ;
5. copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg (matricule social) ;
6. extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois (Bulletin n°3, Service du casier judiciaire, 35, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg) ;
7. copies des diplômes et certificats d'études ;
- 8. un certificat de réussite à l'examen d'admissibilité dans la carrière du rédacteur, établi par le Ministre des Affaires intérieures, incluant le relevé des notes de l'examen d'admissibilité ;**
9. certificat d'affiliation reprenant toutes les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (demande en ligne du certificat d'affiliation via le site : www.ccss.lu/certificats) ;
10. photo passeport récente.

Les candidat(e)s voudront indiquer le numéro de téléphone par lequel ils/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes munies des pièces à l'appui requises sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins, L-2090 Luxembourg, pour le **vendredi, 22 novembre 2024** au plus tard.
Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.

e) Conditions de recrutement :

Le recrutement se fait sur base des dossiers de candidatures, d'entretiens, et le cas échéant suivant d'autres démarches éventuelles à définir selon les situations.

Les candidat(e)s retenue(s) devront se soumettre à un examen médical d'embauche auprès du médecin de travail compétent pour les fonctionnaires communaux, par application de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées aux candidat(e)s en temps utile.

Le/la candidat(e) bénéficiera d'une nomination aux fonctions de rédacteur par le conseil communal. Suivant le vécu professionnel du/de la candidat(e) dans la fonction communale, la nomination sera provisoire ou définitive.

Le service provisoire comprend un cycle de formation à l'Institut National d'Administration Publique (INAP) et des examens de fin de formation.

f) Modalités de rémunération :

La rémunération est celle du groupe de traitement **B1**, sous-groupe administratif tel que fixé par les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux.

Le candidat est considéré comme étant **en service provisoire** pendant les deux premières années de service où il/elle touche une indemnité de 203 points indiciaires, soit 4.724,86€ brut pendant les deux premières années au nombre-indice actuel de 944,43.

Par ailleurs, une réduction du service provisoire d'une durée maximale d'un an peut être accordée au candidat demandeur sur présentation de certificats de travail ou autres pièces documentant la nature, la durée et le degré des occupations professionnelles antérieures. La réduction du service provisoire est calculée à raison d'un mois de réduction pour quatre mois d'activité professionnelle accomplis.

Au niveau général, la fonction de rédacteur comprend les grades 7, 8, 9 et 10 et l'avancement en traitement aux grades 8, 9 et 10 se fait après respectivement trois, six et neuf années de grade à compter de la nomination définitive. Pour bénéficier du second avancement en traitement et des avancements en grade ultérieurs de son sous-groupe, le fonctionnaire doit avoir passé avec succès un examen de promotion.

L'accès au niveau supérieur se fait par promotion et est subordonné à l'accomplissement d'au moins douze années de grade passées au niveau général et à la condition d'avoir suivi au moins douze jours de formation continue à l'Institut national d'administration publique.

Au niveau supérieur, la fonction d'inspecteur comprend les grades 11, 12 et 13, et les promotions aux grades 11, 12 et 13 interviennent, sous réserve que toutes les conditions légales ou réglementaires soient remplies, après chaque fois trois années de grade à compter du dernier avancement en grade, sans que la promotion au dernier grade du sous-groupe ne puisse intervenir avant d'avoir accompli vingt années de grade à compter de la nomination définitive.

Autres modalités :

Le cas échéant, ils/elles pourront bénéficier d'une allocation de famille de 29 points indiciaires si les conditions d'octroi fixées par l'article 16 du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux, sont remplies.

Le traitement est adapté aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Les titulaires seront affilié(s) à la Caisse de Prévoyance des Fonctionnaires et Employés Communaux ainsi qu'à la Caisse de Maladie y rattachée dont bénéficieront également, le cas échéant, certains membres de leur famille.

Le fonctionnaire en activité de service, nommé provisoirement ou définitivement, bénéficie d'une allocation de fin d'année ainsi que d'une allocation de repas.